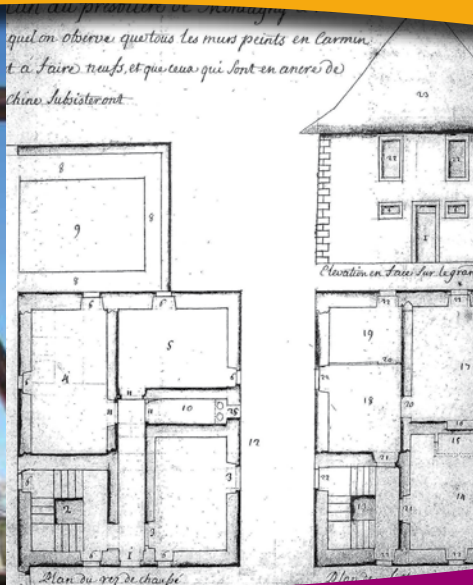
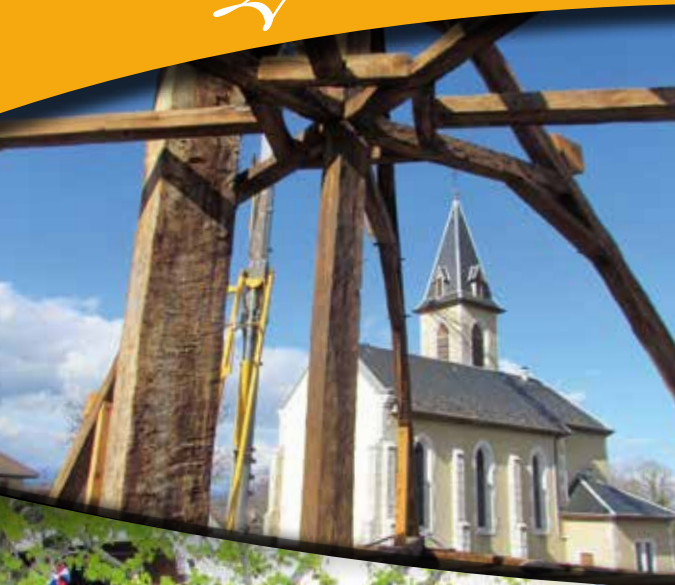
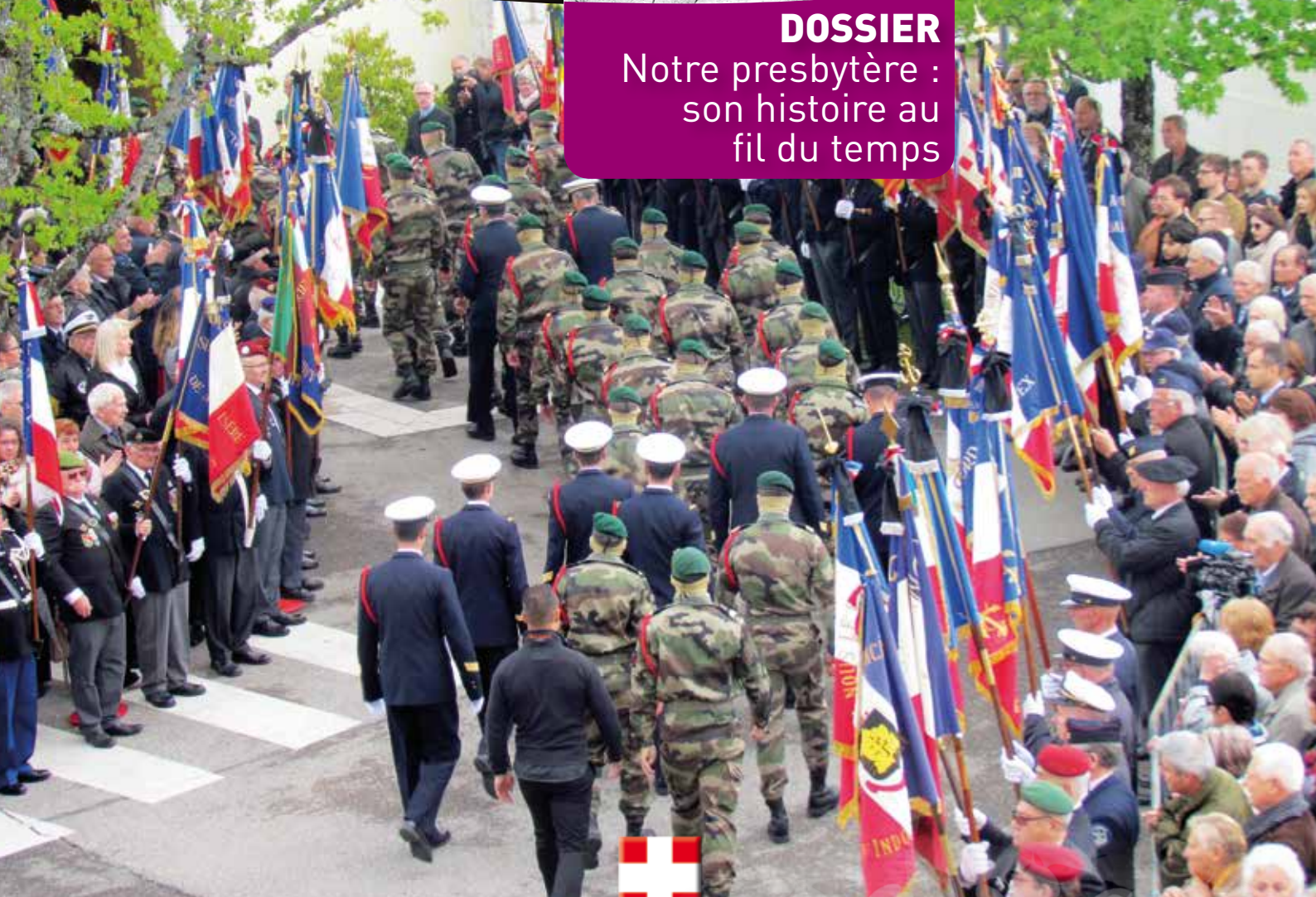


L'Echo des Lanches



DOSSIER
Notre presbytère :
son histoire au
fil du temps



SOMMAIRE



Bulletin réalisé par :
LA COMMISSION
INFORMATION
COMMUNICATION
Monique PIMONOW, Maire
Christophe PIGNARRE,
responsable de la commission.

Isabelle LAGIER-SPELTA,
Pierre LAGUILLAUMY,
Anita LEGER,
Christelle SERRATRICE,
Conseillers Municipaux.
Laurence NANCHE,
Nathalie PEILLAT (Secrétariat).

Relecture :
Martine SZAFRAN

Création :
Altitude Communication
74600 Seynod

Impression :
Annecy Impression
74600 Seynod
**Imprimé sur
papier recyclé**

Photos :
©fotolia.com
La Commission /
Remerciement à
Philippe GUERS,
Maurice LENTZ,
Daniel et Maryse JUGET.



P.14 - 17
DOSSIER
Notre
presbytère :
son histoire au
fil du temps

• VIE COMMUNALE

- Vœux de la Mairie P.4
- Le bus des séniors P.4
- Journée environnement P.5
- Cérémonie fête des mères 24 mai 2019 P.6
- Elections Européennes 26 mai 2019 P.7
- Alain BERTONCELLO l'enfant du village P.8

• TRAVAUX DANS LA COMMUNE

- Rénovation de l'église P.9
- Travaux route de Chavanod P.9
- Elagage des abords des routes P.9
- Réhabilitation du presbytère P.10
- Travaux parkings P. 11

• BUDGET

- Vote des budgets 2019 P. 11
- Budget principal investissement P. 12
- Budget principal fonctionnement P. 13

• DOSSIER P. 14

NOTRE PRESBYTÈRE : SON HISTOIRE AU FIL DU TEMPS

• INFOS PRATIQUES P.18

• GRAND ANNECY

- La conciliation de justice P.19

• VIE DE L'ÉCOLE

- Film d'animation à l'école ... P.20

• ASSOCIATIONS

- Le Préau P.20
- A.C.L.M P.21
- Club Soleil d'Automne P.21

• DIVERS

- Revue de Presse P.22-23



L'été nous vient... Nous l'attendions comme d'habitude avec impatience et envie après cette moitié d'année déjà pleine de projets qui se construisent. La réhabilitation du presbytère suit son cours, les travaux de mise hors d'eau et hors d'air seront terminés pour les congés d'août.

Comme de coutume, je vous souhaite à tous de « Bien vivre ensemble à Montagny ».

Que cette deuxième partie de l'année voit l'accomplissement de ce que nous avons entrepris pour le bien de tous et qu'elle soit pour chacun, comme ces longues soirées d'été, porteuse de douceur et de joie de vivre dans notre belle commune.

Bon été à tous.

Monique PIMONOW



Vœux de la Mairie

Le samedi 12 janvier 2019 dès 18h, le Conseil Municipal a reçu les habitants pour la traditionnelle et incontournable cérémonie des vœux. Après son discours très apprécié, Madame Le Maire a invité les participants à se retrouver autour d'un buffet bien garni servi par l'équipe municipale. Ce fût également l'occasion de rappeler les naissances et les décès survenus dans l'année, d'accueillir les nouveaux arrivants, tout particulièrement les habitants des « jardins de Montagny », venus nombreux.



Le bus des séniors

Une première à Montagny-les-Lanches :

Des **consultations gratuites** de prévention santé dans notre village.

Si vous avez plus de 60 ans, vous pouvez bénéficier des consultations de prévention santé. Une infirmière et une psychologue accueillent les personnes de plus de 60 ans pour faire le point sur votre santé :

- Évaluation de l'équilibre et du risque de chute,
- Bilan nutritionnel avec conseils diététiques, test auditif et visuel,
- Prise de tension artérielle, de la glycémie, etc.
- Etat cutané,
- Santé bucco-dentaire,
- Qualité du sommeil etc.

Ces professionnels de santé donnent des conseils et orientent, si nécessaire, vers des spécialistes. Ces consultations personnalisées et approfondies sont gratuites et sur inscription.

Les premières consultations ont eu lieu lundi 8 juillet et mardi 9 juillet devant l'école. Une autre journée est prévue en fonction des inscriptions à l'automne.

Prendre rendez-vous auprès du Pôle
Bien Vieillir à Domicile
au 04 50 63 48 32.



Journée environnement

Le samedi 23 mars dernier, les habitants étaient conviés à la « journée nettoyage » de notre village. Avec une participation record d'environ 60 personnes (habitants, conseil municipal des enfants, scouts venus de l'extérieur nous prêter main-forte), nous avons collecté environ une tonne de déchets, légèrement moins que l'année précédente, mais encore beaucoup trop ! (surtout avec la déchetterie à 5 minutes de nos portes).

Sous un soleil éclatant, nous avons partagé un très bon repas préparé par Jean-Pierre CHATELAIN. Durant ce déjeuner, un quizz a été proposé sur le thème « la durée de vie des déchets dans la nature ».

Le diplôme du « jeune éco citoyen » a été remis officiellement à tous les enfants participants. Gageons que cette journée permette à chacun de réfléchir et d'être sensibilisé aux gestes environnementaux. La commune remercie les participants pour leur efficacité et leur engagement.





Cérémonie fête des mères 24 mai 2019

Maman

Tu me fais de bons petits plats
que tu prépares avec tes doigts.

Tu me fais des œufs au plat le matin quand j'ai du
chagrin.

Tu me supportes à mes tournois de hockey sur glace
que ce soit à Grenoble, en République tchèque
ou en Suisse....

Tu fais toujours le déplacement

TimeoZoni

Maman

Tu me racontes des histoires le soir dans le noir, quand
j'ai peur des monstres qu'il y a sous mon lit.

Tu me rassures, tu t'occupes bien de mes blessures.

Je suis et je serai toujours à tes côtés même pour
cuisiner, pour faire des choix que tu ne feras peut-être
pas.

Mais sache que je serai toujours là pour toi.

Bonne fête.

Juline Abry

Maman

Tu m'accompagnes à mon entraînement de foot

Tu m'emmènes à l'école à 8h30 et me ramènes à
16h30, je trouve que c'est très gentil

Tu me supportes en tant que conseillère munici-
pale des enfants de Montagny-les-Lanches.

Je t'aime. Belle fête

Romane Audinot

Maman

Tu vas au magasin le matin pour me nourrir.

Tu me fais des câlins et des soins quand je fais ouinouin.

Tu m'aides à faire mes devoirs quand j'oublie de les faire
même si on en a presque jamais.

Tu viens toujours à la fête des mères.

Tu es la meilleure maman au monde.

Je t'aimais je t'aime et je t'aimerai pour toujours.

Bonne fête maman d'amour.



















Mathéo Mermillod Blondin



Elections Européennes 26 mai 2019

Encore une très forte participation lors des élections européennes dans notre commune : en effet, 63,02% des inscrits sur les listes électorales se sont exprimés. Voici les résultats pour Montagny-Les-Lanches :



LISTE	% des votes		% des votes
 Nathalie LOISEAU RENAISSANCE SOUTENUE PAR LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ, LE MODEM ET SES PARTENAIRES	24,24%	 Jean-Christophe LAGARDE LES EUROPÉENS	2,73%
 Yannick JADOT EUROPE ÉCOLOGIE	20,30%	 Benoît HAMON LISTE CITOYENNE DU PRINTEMPS EUROPÉEN AVEC BENOÎT HAMON SOUTENUE PAR GÉNÉRATION.S ET DÈME-DIEM 25	2,12%
 François-Xavier BELLAMY UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE	12,12%	 Ian BROSSAT POUR L'EUROPE DES GENS CONTRE L'EUROPE DE L'ARGENT	0,91%
 Jordan BARDELLA PRENEZ LE POUVOIR, LISTE SOUTENUE PAR MARINE LE PEN	10,91%	 Florian PHILIPPOT ENSEMBLE PATRIOTES ET GILETS JAUNES : POUR LA FRANCE, SORTONS DE L'UNION EUROPÉENNE !	0,91%
 Nicolas DUPONT-AIGNAN LE COURAGE DE DÉFENDRE LES FRANÇAIS AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN. DEBOUT LA FRANCE ! - CNIP	5,45%	 Francis LALANNE ALLIANCE JAUNE, LA RÉVOLTE PAR LE VOTE	0,91%
 Dominique BOURG URGENCE ÉCOLOGIE	4,85%	 Hélène THOUY PARTI ANIMALISTE	0,61%
 Manon AUBRY LA FRANCE INSOUmise	4,55%	 Nathalie TOMASINI À VOIX ÉGALES	0,61%
 Raphaël GLUCKSMANN ENVIE D'EUROPE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE	4,24%	 Nathalie ARTHAUD LUTTE OUVRIÈRE - CONTRE LE GRAND CAPITAL, LE CAMP DES TRAVAILLEURS	0,30%
 François ASSELINEAU ENSEMBLE POUR LE FREXIT	3,94%	 Florie MARIE PARTI PIRATE	0,30%

Participation au scrutin	Montagny-les-Lanches
Taux de participation	63,02%
Taux d'abstention	36,98%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	1,20%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	0,00%
Nombre de votants	334



Alain BERTONCELLO l'enfant du village



Message de Mme le Maire lors des obsèques d'Alain Bertoncello, le samedi 18 mai 2019

Jean Luc et Danièle Bertoncello, je vous adresse ces quelques mots au nom de la population, du conseil municipal et en mon nom personnel à vous, à votre famille et à tous vos proches.

Sachez que nous sommes tous là pour vous témoigner notre soutien et notre sympathie. Traverser l'épreuve de voir partir son enfant avant soi ne devrait être infligé à personne, cela n'est pas dans l'ordre naturel des choses de nos vies.

Ces mots sont en premier lieu pour vous, mais je me dois de les décerner aussi au compagnon d'arme de votre fils, Cédric de Pierrepont, tant leur parcours d'engagement et leur fin sont similaires. Etre frères d'armes n'est pas un vain mot, c'est aussi une famille.

Je ne peux m'empêcher de vous faire part de sentiments contradictoires que, je crois savoir, vous éprouvez vous même : notre douleur et notre tristesse devant le drame mais aussi un immense respect et une grande fierté de savoir qu'Alain a grandi dans notre village, fréquenté son école et trouvé ses copains.

Un engagement tel que celui de votre fils relève de la vocation.

Faire partie de l'armée témoigne de la volonté de servir son pays, en assurer la sécurité et la liberté, mais rentrer dans les forces spéciales des commandos de marine, et particulièrement du commando Hubert, c'est donner sa vie sans réserve, quand on sait que l'on sera envoyé sur toutes les situations délicates et très risquées. C'est faire parti aussi de l'élite de l'élite. Voilà un parcours hors du commun dont nous serons désormais les gardiens de sa mémoire, de l'exemple donné à tous d'une abnégation dont la mort est la seule limite.

La France vient de perdre deux Héros, l'armée deux frères d'armes et nos villages respectifs deux de leurs enfants.

Nous te souhaitons, Alain Bertoncello, un repos bienheureux bien que trop tôt rencontré et t'assurons, ainsi qu'à ceux qui restent après toi, de demeurer pour toujours dans nos pensées, dans nos cœurs et dans notre souvenir.

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Rénovation de l'église



Le ravalement de la façade sud de l'église et la rénovation de la porte d'entrée, effectués ce printemps, permettront une fois les travaux du presbytère terminés, d'harmoniser au mieux l'église dans son nouvel environnement. Les murs intérieurs dégradés ont également été repeints ainsi que la sacristie.



Les travaux Route de Chavanod se sont achevés au 1^{er} trimestre 2019.

L'incendie du poste électrique du chef-lieu a retardé la mise en service de l'éclairage public du secteur.

Travaux route de Chavanod

Il est à noter qu'un plan pluriannuel va être mis en place sur l'ensemble de la commune, pour changer d'ici 3 ans l'ensemble de l'éclairage public par des dispositifs à LED, bien plus économiques.

Elagage des abords des routes



Pour la sécurité des habitants et la sécurité routière, la commune a décidé de prendre à sa charge, l'élagage des abords routiers les plus dangereux.

Les différents aléas climatiques peuvent engendrer de graves dégâts dus aux chutes de branches ou d'arbres sur la voie publique pouvant provoquer des accidents, mais également sur les câbles téléphoniques et électriques.

Les coupures de lignes peuvent engendrer de graves conséquences.

Les dégâts pourraient être évités s'il était procédé à un élagage préventif.

Qui est responsable en cas de sinistre ?

Les propriétaires sont responsables de leurs arbres et des dégâts qu'ils occasionnent. Nous les invitons à se rendre en Mairie pour plus de renseignements.

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Réhabilitation du presbytère

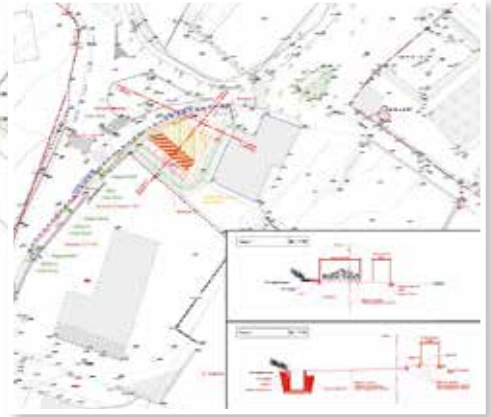
La rénovation débutée au printemps s'est poursuivie avec la dépose de la toiture, la démolition des murs et des cloisons intérieures.

Fondations, murs et dalles sont déjà réalisés dans l'attente de la nouvelle toiture qui sera posée au cours de l'été.



TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Travaux parkings



Pour améliorer le stationnement au cœur du chef-lieu, le conseil municipal a voté la création d'un nouveau parking d'environ 20 emplacements situé en lieu et place de l'espace naturel existant devant la Mairie, avec la création d'un nouveau parvis et la suppression des places actuelles.

Le passage des Ecoliers deviendra piéton avec un accès réservé aux seuls riverains depuis la route d'Annecy.

Le parking situé derrière la mairie sera réorganisé avec un espace de tri sélectif enterré, des trottoirs pour sécuriser le cheminement piéton et quelques places de stationnement pour une « dépose rapide ».

BUDGET COMMUNAL

VOTE DU BUDGET 2019

Le budget primitif (prévisionnel) a été adopté à l'unanimité en séance publique du conseil municipal le 26 mars 2019.

INVESTISSEMENT PRÉVISIONNEL

Peinture intérieure église	25 000 €
Aménagement de voirie (dont parking chef lieu)	494 280 €
Changement éclairage public (1 ^{ère} tranche)	50 000 €
Matériel service technique	10 000 €
Matériel informatique mairie	5 000 €
Réhabilitation presbytère	916 000 €
Autres investissements affectés et non définis	147 500 €





BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT 1 622 780 €

Le budget comprend le remboursement du capital des emprunts en cours pour 69 000 € et les projets à réaliser budgétisés pour 1 553 780 €

Le report des soldes positifs des budgets antérieurs 596 590 €, les subventions attendues 338 490 €, les remboursements de TVA 80 000 €, pour un total de 1 015 080 €, nous permettent de financer nos investissements sans recourir à des emprunts nouveaux.

RECETTES INVESTISSEMENT 1 622 780 €



DÉPENSES INVESTISSEMENT 1 622 780 €





BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT 881 269 €

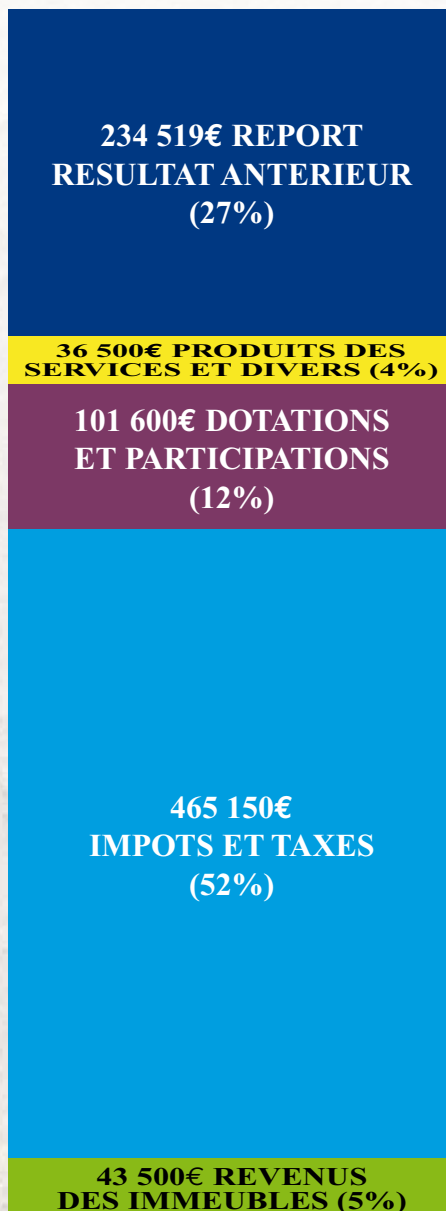
Le solde positif de l'exercice 2018 de 534 519 € est reporté sur 2019, ventilé à hauteur de 300 000 € en investissement et 234 519 € en budget de fonctionnement.

L'exonération partielle de la taxe d'habitation pour les particuliers n'a pas d'incidence sur le budget car elle est intégralement compensée par l'Etat.

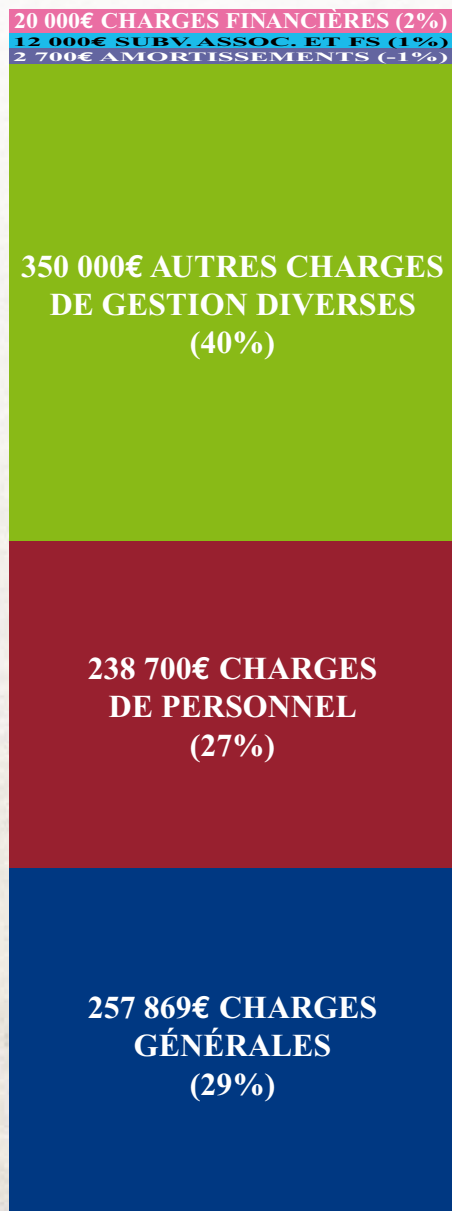
Globalement le budget de la commune est stable en recettes et dépenses.

Ainsi les taux des impôts locaux restent identiques : taxe d'habitation 12,91%, taxe foncière sur les propriétés bâties 11,72%, taxe foncière sur les propriétés non bâties 81,07%.

RECETTES FONCTIONNEMENT 881 269 €



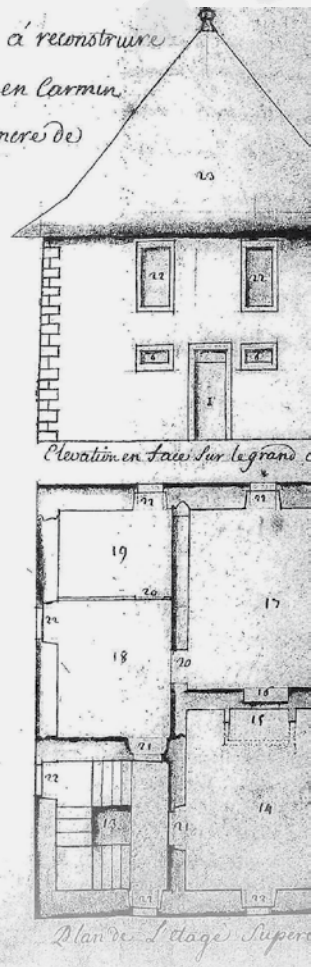
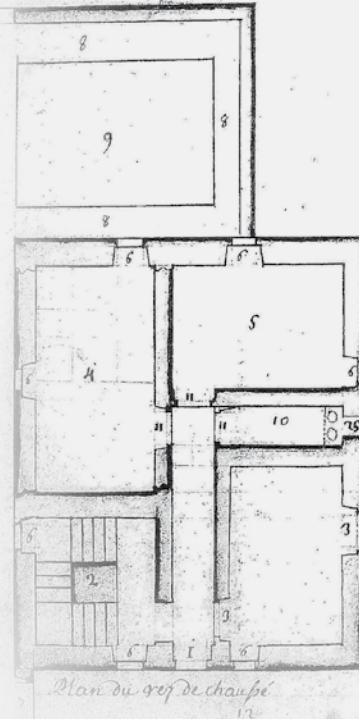
DÉPENSES FONCTIONNEMENT 881 269 €



Notre presbytère : son histoire au fil du temps

- En 1266, Guillaume de Monthoux est nommé Seigneur de Montagny par Pierre II, Comte de Savoie. Différents Seigneurs se succèdent à Montagny. Pendant cette période du Moyen-Age, une chapelle était érigée au milieu du cimetière actuel. Selon les archives consultées, en 1411 le chœur de la chapelle s'est effondré à cause d'une couverture défectueuse.
- Sans preuves écrites retrouvées, nous pouvons supposer qu'un presbytère existait à côté d'une première église construite en 1650 environ. Nous retrouvons des documents mentionnant la réparation du presbytère le 24 juillet 1750 (voir docs. Ci-joints).

Plan du presbytère de Montagny à reconstruire
 auquel on observe que tous les murs peints en carmin
 ont à faire neufs, et que ceux qui sont en ancre de
 Chine subsisteront.



Livré et expédié au prix faisant

(prix fait des réparations à faire au presbytère de la paroisse de Montagny.)
 Expédié à Jean-Joseph Simon, habitant à Thônes, pour la somme de 1400 livres.

→ L'an 1750 et le 24 du mois de juillet, après-midi, au lieu et ville d'Annecy et dans le bureau de l'Intendance de la province de Genevois et Balliage de Ternier. Nous, Claude François Magnin, avocat au Sénat et sub délégué de la dite Intendance, faisons savoir, qu'en suite du devis fait par le sieur architecte Cheneval, le vingtième avril dernier, des ouvrages en maçonnerie, en charpente à faire pour la reconstruction du presbytère de Montagny, nous avons fait publier des affiches dans divers endroits, tant dans cette minuscule province que celle du Faucigny, notamment à Bonneville, Taninges, la Rivière Enverse, Samoens, Morillon, St Jorioz, Alby, Faverges, Montagny avec assignation aux miseurs de comparaître en ce bureau aujourd'hui à neuf heures du matin, où le dit devis et plan seraient communiqué et le prix fait adjugé à l'extinction de la chandelle, à la manière accoutumée moyennant caution; auquel jour et heure ayant comparu divers miseurs, nous leur aurions fait lecture du dit devis, l'ayant auparavant communiqué, de même que le dit plan à tous ceux qui ont souhaité de le voir et leur aurions donné à entendre que nous allions faire éclairer trois bouts de chandelle, l'un après l'autre et qu'à l'extinction du dernier, nous adjugerions le dit prix fait à celui qui ferait meilleur parti pour la dite paroisse. Sur quoi, le nommé Jean Joseph Simon aurait, pendant le feu de la première, donné sa mise de 1900 Livres, pendant le feu de la seconde Martin Métral de Mures à 1850 livres et Michel Thomas, de cette ville à 1800 livres. Pendant le feu de la dernière, le dit Simon à 1850 livres, le dit Métral à 1700 livres, le dit Simon à 1500 livres. Le dit Thomas à 1450 livres, Simon à 1400 livres. La dite bougie étant éteinte, nous aurions adjugé le dit prix fait au dit Jean Joseph Simon pour la dite somme de 1400 livres, avec caution d'un papier authentique signé. Ce jour, devant nous en personne, Jean Joseph Aimé Simon, maître maçon originaire de la paroisse de Samoens, habitant celle de Thônes, a promis de faire tous les ouvrages posés par le dit devis en conformité du plan ci-joint.

Ont signé : Magnin et Joseph Simon
 Collombaz Michel, praticien
 dans la ville de Reignier

REPARATIONS
 DU
 PRESBYTÈRE 24-7-1750

Ordonnance
 des réparations à faire
 au presbytère de la
 paroisse de Montagny
 Expédié à Divers Jean
 Joseph Simon maître
 maçon de la paroisse de
 Samoens, habitant à Thônes
 pour la somme de 1400
 Du 24 Juillet 1750
 Collombaz Michel

- Indication du plan cy contre
- 1 porte, et allée du rez de chaussé
 - 2 Degré à faire en pierre de molasse
 - 3 Deux portes d'écures
 - 4 Cave
 - 5 grenier
 - 6 Les fenêtres, ou mansardes du rez de chaussé
 - 7 La porte du jardin actuelle qui subsistera
 - 8 Les allées du jardin
 - 9 Les Carrés du jardin
 - 10 L'allée des latrines au rez de chaussé
 - 11 Les portes de Cave, grenier, et latrines à faire en bois
 - 12 Le terrain dépendant de la Cure
 - 13 Suite du Degré en molasse pour la gallette
 - 14 Cuisines au 1^{er} étage
 - 15 La Cheminée de lad^e Cuisines
 - 16 Le fourneau sous l'entre chœur de la Cuisine
 - 17 Le poêle
 - 18 antichambre
 - 19 Cabines
 - 20 trois portes à Chambranles
 - 21 deux portes en cadres de bois dur
 - 22 Fenêtres du 1^{er} étage à faire en taille
 - 23 Le Couven-sois gazillon à faire en chaille plate
 - 24 Commence de la fenestration de la poutre du 1^{er} pavillon

- Puis, en 1875, il est fait mention de la réfection de la toiture de l'église et du presbytère (voir factures en annexe).
- Suite à la délibération du conseil municipal du 7 mai 1899, la préfecture autorise la restructuration de la galerie du presbytère le 27 juillet 1899, après l'avis favorable du comité des Bâtiments civils, « si les conditions requises sont exécutées », notamment en produisant les documents suivants :
 - 1) copie des budgets primitifs
 - 2) situation financière de la commune
 - 3) copie du compte de la fabrique pour 1898.

Boiture du Presbytère		Percut	161.80
1 ^{re}	300 tuiles à 27 ^{rs} le mille	15	50
2 ^{re}	2 douzaines linteaux à 1 ^{er} sol l'une	3	4
3 ^{re}	4 pièces de bois supier pour renforcer les bordons à 1 ^{er} 25 l'une	5	4
4 ^{re}	5 factons à 0 ^{rs} 50 l'une	2	50
5 ^{re}	Boards de Paris pour	1	20
6 ^{re}	Moin d'œuvre 4 1/2 à 3 ^{rs} l'œuvre	13	—
			38.80
			200 "

Montant des dépenses
Deux cents francs
Dressé par moi Dicaire architecte
A Montagny le 6 août 1899
Dicaire



Approuvé :
Montagny, le 27 août 1899.
Le Maire Guis
O...

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE
2^e DIVISION
OBJET :
Montagny
Réparations
au presbytère.
Ancey, le 27 juillet 1899.
Le Préfet du département de la Haute-Savoie
A Monsieur le Maire
de la commune de Montagny.

Par Délibération du 7 Mai dernier le Conseil municipal de Montagny a voté sur l'exercice 1900 une subvention extraordinaire de 0.60, devant produire la somme de 500^{fr} destinée à payer la dépense de reconstruction de la galerie du presbytère.

Le devis ayant été l'objet d'un avis favorable de la part du Comité des Bâtiments civils, je vais donner suite à la Délibération précitée, mais il est indispensable de produire à cet effet les documents suivants :

- 1^o Copie des budgets primitifs et additionnel de la commune et de la fabrique pour l'exercice 1899;
- 2^o Situation financière de la commune dressée par le Conseil municipal et certifiée par le Maire;
- 3^o Copie du compte de la fabrique pour 1898.

4^o Un double du devis qui a été fourni en simple expédition.
D'autre part, il y aura lieu de compléter au moyen d'un renvoi approuvé, les deux exemplaires de la Délibération conformément aux indications mises en marge au crayon, la même rectification sera faite sur le registre des Délibérations et il sera justifié par un certificat du Maire de l'accomplissement de cette formalité.

Nous fournirons ci-joint, les imprimés nécessaires pour établir les pièces de la comptabilité communale réclamées ci-dessus.
Le Maire
L. Mouton

Au et approuvé par nous membres du Conseil municipal de la commune de Montagny, le présent Devis qui sera soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet.
@ Montagny, le 7 mai 1899
Signés : Prévost, Chatelain, Charvillat, Gubatan, Bourard, J. Ester, G. Guillemin, Parnod, Micard, et Coster, maire.
Pour copie conforme.
Le Maire,
Coster

Au et approuvé conformément à la Délibération de ce jour autorisant l'exécution des travaux.
Ancey, le 9 Septembre 1899.
Le Préfet,
L. Mouton

Commune
de
Montagny

— Réparations au presbytère. —

Réfection de la galerie sous
l'avant-toit du presbytère.

1^{re} Maçonnerie.

Au rez-de-chaussée. Pourtour de la galerie.
Maçonnerie servant de point d'appui.

Total: longueur: 14^m. hauteur 1^m et 0^m.50 épaisseur
cube: 7^m et.

feuille et revêtement compris.

105.
6.40

A l'extérieur: 3 marches en ciment, garnies
d'une bande de fer à 5^e l'un

15. "

Béton et dallage fournitures comprises:
gravier, chaux hydraulique et ciment

Surface: 14^m x 1^m.50 = 21^m.9. à 3^e l'un

63. "

2^e Charpente.

2 colonnes en chêne pour soutenir la galerie.

Dimensions: 2^m.70 x 0^m.20 x 0^m.18 = cube 0^m.194

3 colonnes en chêne portant l'avant-toit:

Dimensions: 2^m.50 x 0^m.15 x 0^m.15 = cube 0^m.169

1 colonne d'angle: 2^m.50 x 0^m.10 x 0^m.10 = cube 0.025

1 pièce au devant le long de la galerie:

Dimensions: 11^m.85 x 0^m.20 x 0^m.15 = cube 0.356

2 traverses, sous plancher: 3^m.15 x 0^m.10 x 0^m.15 = 0.094

2 " " 4.65 x 0^m.10 x 0^m.15 = 0.140

1 " " 10.40 x 0^m.10 x 0^m.15 = 0.156

11 liens au éparres 1^m x 0^m.18 x 0^m.08 = ensemble 0.106

Total cube 1^m.240

Cube de la charpente 1^m.240 à 115^f le m³ cub.

142.60

à reporter . . .

325.60



Repori -

325.60

Menuiserie.

Plancher en lames bois de chêne	102,50
Surface: 20. ^m 50 à 5 ^f le mètre	
Main d'œuvre pour remplissage des vieilles colonnes en traverses.	8, -
6 branches en fer à sceller dans le mur et prenant aux traverses de soutènement fixées avec 2 vis-fond, à 1. ^f 25 l'une	7,50
réparation du vieux balustré: 3 couches de peinture à base de cire et fournitures de vis et boulons nécessaires le tout	25, -
Étai de l'avant-toit et démolissage de la galerie à forfait	8, -
Total de la dépense	476. ^f 60
Impression: somme à valoir	23,40
Total	500. ^f 00

Dressé par Cuitiaz de Rion entrepreneur
à Charano, le 28 avril 1899.

Cuitiaz de Rion

Conditions d'entreprise.

- 1° Le démontage de la charpente se fera avec le plus grand soin pour éviter l'endommagement de l'avant-toit qui sera solidement étayé avant le démontage de la galerie.
- 2° Les bois neufs seront en chêne de première qualité, sans nœuds vicieux, de fil droit, non branchés, dentelés ou échanffés; ils seront montés équarris à vive arête, sans aucune flèche et solidement assemblés.
- 3° Les vieux bois provenant de la démolition et qui seront remis en œuvre, seront travaillés avec les mêmes soins que les bois neufs, c'est-à-dire polis au rabot.

Cuitiaz de Rion

Aujourd'hui, un autre avenir s'ouvre pour notre presbytère qui sera réhabilité et accueillera une micro-crèche, un cabinet paramédical, une salle de réunion ainsi que deux logements en étage.

Ce bref exposé synthétique a été possible grâce au travail de mémoire exécuté par notre regretté Père André MENOUD (Curé de Montagny).

■ Accueil secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie vous accueille

- le mardi de 14 h 30 à 18 h 00
- le vendredi de 14 h 30 à 16 h 30

Madame le Maire reçoit sans rendez-vous le mardi et le vendredi (aux heures d'ouverture de la mairie). Elle reçoit sur rendez-vous le lundi et le mercredi.

Tél. mairie : 04.50.46.71.27

**EN RAISON DES VACANCES D'ETE
FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE
du 1^{er} au 18 août 2019**

**Fermeture du service urbanisme
du 1^{er} juillet au 18 août 2019**

**Réouverture
le mardi 20 août 2019 de 14h30 à 18h00**

En cas d'ultime urgence, joindre Mme le Maire au 06.74.23.69.29 ou le 1^{er} adjoint au 06.86.24.20.50.

■ Nouveaux habitants

Vous arrivez à Montagny-les-Lanches.

L'équipe municipale vous souhaite la bienvenue et vous invite à vous présenter en mairie.

Elle vous remercie d'inscrire lisiblement vos noms et prénoms sur vos boîtes aux lettres et d'apposer votre numéro d'habitation au bord de la voie publique.

Pour faciliter la distribution du courrier, merci d'inscrire également sur votre boîte aux lettres le nom des personnes résidant momentanément chez vous.

■ Lutte contre le bruit

Un ARRETE PREFECTORAL N° 324-Ddass/2007 du 26 Juillet 2007 nous impose certaines règles :

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h à 20 h (12 h - 14 h à éviter)
- le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h (fortement déconseillé)

■ Grand Anancy

INFORMATIONS DIVERSES

46 avenue des Iles – BP 90270 - 74007 ANNECY
Cédex – télécopie : 04.50.45.86.37

Email agglo@grandanancy.fr

Internet www.grandanancy.fr

Standard 04.50.63.48.48

Aménagement du territoire 04.50.63.48.74

Développement économique 04.50.63.49.05

Office de Tourisme 04.50.45.00.33

Mobilité (transports scolaires) 04.50.63.49.77

SIBRA 04.50.10.04.04

Personnes âgées 04.50.63.48.00

Collecte des déchets ménagers 04.50.33.02.12

Eau potable 04.50.33.89.30

Eaux pluviales 04.56.49.40.19

EN CAS DE PROBLÈME

Urgence EAU

Urgences 24h/24 04.50.33.89.89

Urgence ASSAINISSEMENT

Du lundi au vendredi de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h30 04.50.66.78.55

En dehors des heures ouvrables 04.50.33.89.89

Pour écrire :

GRAND ANNECY Agglomération

46 avenue des Iles BP 90270

74007 ANNECY Cedex

Collecte, demande de conteneurs 04.50.33.02.12

Les bacs des ordures ménagères doivent être déposés en bordure de voie publique, **poignée côté route**, au plus tard à 12h00 le jour de la collecte et rentrés au plus tard le soir de la collecte.

Rappel :

Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises lors de nos précédentes parutions, les emplacements de conteneurs sont exclusivement réservés au tri sélectif.

Vous êtes priés d'apporter vos déchets et encombrants à la déchetterie située à CHAVANOD.

QU'EST-CE QUE LA CONCILIATION ?

UNE ÉVOLUTION DE LA JUSTICE VERS UN MONDE APAISÉ

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne.

Elle est obligatoire pour les litiges de moins de 4 000€.

Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Conflits concernés et champ d'action :



Exceptions faites des affaires pénales, des affaires familiales et des conflits entre administrés et administrations.

CHIFFRES CLÉS

2 120 CONCILIATEURS

230 000 VISITES

*par des particuliers (40% de plus qu'en 2001)
soit 120 visites par an par conciliateur*

133 428 SAISINES

directes par le justiciable en vue d'une conciliation (38% de plus qu'en 2011)

54% DE RÉUSSITE

c'est à dire d'accord final trouvé entre les parties

**Trouver un lieu de permanence :
justice.fr et/ou conciliateurs.fr**

QU'EST-CE QU'UN CONCILIATEUR DE JUSTICE ?

UN AUXILIAIRE DE JUSTICE ASSERMENTÉ

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur des tribunaux d'instance et après avis du procureur général.

COMMENT SAISIR LE CONCILIATEUR ?

Le conciliateur de justice est saisi de la propre initiative d'une des parties : une simple prise de rendez-vous en mairie, tribunal d'instance, maison de la justice et du droit, service social, etc. ou en recherchant un lieu de permanence sur le site conciliateurs.fr. Il peut aussi être saisi par un juge dans le cadre d'une conciliation déléguée ou en ligne sur le site conciliateurs.fr.

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

LE DÉROULÉ D'UNE CONCILIATION

DEUX CHEMINS MÈNENT À LA CONCILIATION

• Conciliation conventionnelle

Le conciliateur peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties. En cas d'échec, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.

• Conciliation déléguée

Avant l'audience au tribunal, le juge propose aux parties de tenter de régler le litige grâce à un conciliateur. Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent alors devant le tribunal.

LA CONCILIATION EST CONFIDENTIELLE

En cas d'échec et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice rédige un constat d'accord. Le juge d'instance peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

VIE DE L'ÉCOLE

Film d'animation à l'école ...

Cette année, tous les élèves de l'école, de la Petite Section de maternelle au C.M.2, ont bénéficié des compétences de Sophie Bataille, de la société PRAXIMAGE, pour découvrir le monde du film d'animation.

Après la découverte des différents jeux optiques, comme le thaumatrope, folioscope ou flipbook, praxinoscope...,



...et une rencontre d'un autre temps avec le projecteur Super 8, nos élèves se sont essayés à la création.

Théâtre d'ombres, lanterne magique, dessins découpés puis animés, cadrage avec différents plans, prise de vue, prise de son, bruitage... n'ont plus de secret pour nos réalisateurs en herbe !

Les 10 productions de quelques secondes ont demandé un lourd travail préalable pour fournir 12 images/seconde. Elles ont ensuite été projetées aux familles lors de la fête de l'école.



ASSOCIATIONS

Le Préau

5, 4, 3, 2, 1 «ACTION» :

La première du film 2018/2019 de l'école de Montagny-les-Lanches avait lieu ce dimanche 30 juin.

Hommage à Annecy, au film d'animation, à Charlie Chaplin et au cinéma muet. C'est sur un air d'Etienne Perruchon, au son des percussions et sur les rythmes du Madison et du Rock' N Roll que chaque classe nous a restitué le travail artistique de toute une année. Tous les enfants ont pu faire leur cinéma et le partager en L.S.F. (Langue des Signes Française) avec « Toi + Moi ».

Les parents d'élèves, familles et amis se sont ensuite réunis autour des équipes de réalisation (Sophie, Elisabeth, Cécile, Emilie, Pierre, Armelle, Zian) et de production (tous les élèves de l'école de Montagny-les-Lanches, de la petite section au CM2) pour déguster le traditionnel barbecue de la fête de l'école organisé par une régie plus que parfaite (L'association le Préau, l'ACLM, les vins du Capitan, la boucherie du Treige).

Les enfants ont ensuite pu profiter d'une multitude d'activités comme les châteaux gonflables, les balades en poney et la pêche à la ligne. Ils ont également pu nous présenter le matériel utilisé pour la création des films projetés durant la manifestation et s'essayer à l'art de conter en public.

Clap de fin sur cette année scolaire et « Vive les vacances ».

ASSOCIATIONS

A.C.L.M

L'Association Culture et Loisirs de Montagny-les-Lanches a pour but de gérer la Salle des Fêtes et d'animer la commune, en proposant diverses manifestations afin que les habitants anciens et nouveaux puissent se rencontrer, échanger, ...

L'esprit village est très présent à Montagny-les-Lanches, conservons-le, le plus longtemps possible.

BEL ÉTÉ ET BONNES VACANCES

*Chaque Lundi,
cours de danses latino.*

*Chaque Mercredi,
cours Pilates
et gymnastique*

*Et le jeudi,
les loisirs créatifs*

CE QUI S'EST PASSÉ AVEC VOUS EN 2019

- JANVIER :** Assemblée Générale des adhérents
Théâtre « Une Affaire Policière »
par la Compagnie 'Emporte Pièces'
- FEVRIER :** Théâtre en patois avec « Les Balouriens de Chainaz »
Sortie en raquettes et Fondue au Semnoz
- MARS :** Concours de Belote
- AVRIL :** Soirée Moules Frites
Balade Gourmande en partenariat avec Chapeiry
- MAI :** Bal Folk
- JUIN :** Vide Grenier
Feux de la St Jean

Club Soleil d'Automne

Au club « Soleil d'Automne », on y vient pour se connaître, prendre des nouvelles, un temps pour soi, rompre la solitude, recharger les batteries, ensemble quoi !

On a tapé les cartes, cherché des mots, raconté des histoires...

On a eu aussi des temps forts :

- Visite de la chèvrerie à Marcellaz-Albanais et rencontre avec le potier.
- Michel Berthod est venu nous présenter son livre « J'ai encore des choses à dire » sans oublier sa guitare et ses chants, quel bon moment.

- Après-midi loto avec ses lots insolites.
- Participation au vide-grenier annuel du village avec vente de tartelettes toujours appréciées.

Nous avons terminé cette bonne saison par une journée à Chanaz, moment paisible en bateau sur le canal de Savière, repas à la Ferme Du Bulle et à Lavours pour rencontrer le dernier artisan de cuivre en France.

Le club reprendra ses activités courant septembre.

Pour l'équipe Marie Métral 04 50 46 87 14

Vibrants adieux à Alain Bertoncello, l'enfant du village mort au combat

L'église était réservée à la famille, aux proches et aux frères d'armes du militaire mais c'est tout un village qui s'est rassemblé, samedi matin sur le parvis, pour rendre un ultime hommage à l'enfant de Montagny, héros mort au combat.

Il s'étaient déjà plusieurs dizaines d'anonymes, dès 9 heures, à assister à l'entrée du cercueil d'Alain Bertoncello dans la petite église, encadré par une haie d'honneur formée par les anciens combattants et les porte-drapeaux. Le passage de deux hélicoptères militaires a ajouté à la solennité du moment, alors que les parents du militaire entraient en dernier dans l'église.

Dès 10h30, une foule émue de 400 anonymes, Montagnolais ou habitants des villages voisins s'était réunie pour écouter les témoignages des proches et amis du militaire, relayés par haut-parleur sur la place de l'église.

« La France s'est découverte un héros, nous avons perdu un cousin d'exception »

Les cousins d'Alain ont mis en avant « son grand sens de la famille et des autres » et souligné « son courage, sa volonté et son exemplarité, ces valeurs de cohésion et de partage qu'il avait apprises et cultivées auprès de sa famille et ses frères d'armes » et auxquelles « il a donné une toute autre dimension en donnant sa vie pour en sauver plusieurs ». Pour sa famille, Alain était « celui qui avait la joie de vivre », « toujours le sourire aux



Une haie d'honneur formée d'anciens combattants et de porte-drapeaux a encadré l'arrivée du cercueil du nageur de combat Alain Bertoncello, militaire émérite du prestigieux commandement Hubert de la marine nationale. Photo Le DL/Laurent COUSIN

lèvres et prêt à rendre service », celui qui « savait reconforter et soutenir avec dévouement quand l'un de nous avait des difficultés ». Une famille fière de son jeune nageur de combat. Son engagement dans la marine, « il le partageait avec beaucoup d'humilité et de modestie. Il avait obtenu son bétier vert et rejoint le commandement Hubert sans que l'on ne mesure vraiment l'exploit. La France s'est découverte un héros, nous avons perdu un cousin d'exception, tu fais notre fierté, notre idéal ».

Les copains d'enfance d'Alain

ont dressé son portrait, celui d'un « moteur de groupe », « un exemple de bonté de camaraderie ». Alain était « humble, discret » celui qui « accomplissait de multiples tâches dans l'ombre sans attendre de reconnaissance », qui avait « le don de détendre l'atmosphère avec des blagues que souvent lui seul pouvait comprendre » mais qui « repoussait ses limites et voulait sauver des vies, au péril de la sienne ».

Les mots-déclinchants de Léa, sa compagne, touchèrent au cœur l'assistance. « Aujourd'hui tu n'es plus là, toi mon Alain, mon

sourire, mon amour éternel. Je garderai à jamais une partie de ton âme en moi », qui avait eu le coup de foudre pour Alain à Bordeaux. « Notre rencontre et notre relation m'ont fait découvrir ce qu'est le véritable amour. Tu as été un conjoint à la hauteur de toutes mes espérances, j'aurais aimé être ta femme, porter ton nom », poursuit Léa, évoquant ses souvenirs, « notre randonnée en montagne où nous nous sommes baignés en pleine nature, notre balade à cheval où tu m'as fait croire que tu savais monter alors que le cheval a fait ce qu'il voulait de

toi ». « Tu me faisais rire, je me sentais la femme la plus heureuse du monde, nous avions tant de projets, notre rêve de tour du monde en voilier. Nous avions la vie devant nous et sans toi, cela va être très difficile. Un homme comme toi, on ne peut pas l'oublier ».

Vincent BOUVET-GERBETAZ

Lire aussi en page 34

RETROUVEZ LA VIDEO SUR ledauphine.com



Une dans la douleur de la perte d'un être cher, la famille militaire a ouvert avec dignité, main dans la main, le cercueil à la sortie de la cérémonie. Photo Le DL/Laurent COUSIN



Les militaires du commando Hubert basé à Saint-Mand sur-Mer, dans le Yar, ont porté le cercueil de leur frère d'armes Alain Bertoncello. Photo Le DL/Laurent COUSIN

MONTAGNY-LES-LANCHES

Le vide-greniers a comblé exposants et badauds



Certains sont venus en famille, passer une journée conviviale, tout en vendant bibelots, vaisselle et autres livres. Photo Le DL/Caty GUILARMOIS VIDÉLO

La section gymnastique, de l'Association culture et loisirs de Montagny (ACLM), organisait ce dimanche son traditionnel vide-greniers au centre du village, auquel 105 exposants avaient répondu présents, installés par les bénévoles dès 6 heures. Cette manifestation draine chaque année beaucoup de visiteurs et ils ont été des centaines à parcourir les stands tout au long de la journée, à la recherche de l'objet, livre ou encore bijou convoité. Les profits de la journée viendront aider au financement des activités de la section gymnastique, mais aussi de procurer des dons au club des anciens et à l'école.

Une nouvelle vie pour le presbytère de Montagny

Après la mairie, l'école et l'église, le réaménagement du centre-bourg de Montagny-les-Lanches va s'achever par la réhabilitation du presbytère.

MONTAGNY-LES-LANCHES

Depuis août dernier, le presbytère de Montagny-les-Lanches est inhabité. Une solution de relogement ayant été trouvée pour le frère de l'ancien curé, cette bâtisse appartenant à la commune va connaître une seconde vie en 2020. En effet, sa réhabilitation lui donnera un caractère intergénérationnel.

La microcrèche

Monique Pimouze, la maire montagnolaise, a pu voir enfin pouvoir « répondre aux demandes » avec l'implantation d'une microcrèche « prioritaire » permettant l'accueil de 10 enfants. « En priorité, ceux de Montagny-les-Lanches, précise-t-elle. Et quand il y aura des années creuses, ce journal accueillera des enfants de Chappery ».

Les 130 m² de cet équipement, idéalement placé face à l'école, comprendraient un hall d'entrée, un accueil, le bureau de la direction, une salle de vie, deux dortoirs, une bibliothèque, un coin sanitaire avec des tables à langer, une buanderie et un local pour le personnel. Une extension est prévue pour la terrasse et le petit chalet à l'arrière sera démolit pour laisser place à un espace vert pour les enfants.

Alors que les premiers coups



Sous le toit du presbytère, Monique Pimouze va faire aménager deux logements (T2 et T4) en duplex.

de pioche n'ont pas encore été donnés, Monique Pimouze a déjà une liste de pré-inscription pour quatre bébés « dont deux qui ne sont pas encore nés ».

Mais surtout, elle a déjà sa directrice, Emille Dussaud, qui aura en charge cet établissement en plus de celui de Quintal, qu'elle dirige actuellement.

Le cabinet médical

Il y a deux dentistes à Montagny-les-Lanches mais pas de médecine. Pour répondre aux besoins des habitants parfois contraints de se déplacer à Annecy pour se faire soigner, un cabinet paramédical

sera implanté à l'intérieur du presbytère.

Monique Pimouze y verrait bien s'installer un infirmier, un orthophoniste, un ostéopathe, un podologue... Soit quatre à cinq professionnels de santé qui occuperaient les lieux (28 m²) selon un système de rotation. « Un spécialiste diplômé par leur », clarifie la maire.

La salle des associations

Les chasseurs, les parents d'élèves, la chorale ou encore les aînés bénéficieront d'une salle des associations totalement rénovée. Cette salle sera étendue par une terrasse. Un coin cuisine

va être également créé.

Les travaux et le calendrier

« On va démolir le toit, l'agrandir. On garde les murs extérieurs mais on casse tout à l'intérieur. On se mettra à chauffer au sol », énumère la maire de Montagny-les-Lanches parmi les principaux travaux de ce chantier estimé à 900 000 €. HT dont une partie sera subventionnée par la Région, le Département, le Syano et la CAF. « On compte démarrer les travaux courant février pour une ouverture en janvier 2020 », espère Monique Pimouze.

FLORENCE POTIER

Record de participation pour le nettoyage du village



Cette matinée a sensibilisé les jeunes au respect et à la protection de la nature, et c'est fièrement qu'ils arboraient leur diplôme. Photo Le DL/C.G.-V.

Samedi, par une très belle journée ensoleillée, environ 60 personnes -habitants, conseil municipal des enfants, enfants de l'école et scouts venus de l'extérieur du village- sont venues partager avec les élus municipaux un bon moment de convivialité autour d'une même cause, la préservation de leur environnement (elles étaient seulement une cinquantaine l'an dernier).

Cette matinée a permis de ramasser environ une tonne de déchets, quantité légèrement inférieure à l'année dernière, « mais c'est encore trop », confiait Mo-

nique Pimonow, le maire. « Il existe encore trop d'incivilités, les chemins de promenade servant de décharge, alors que notre village se trouve à 5 minutes de la déchetterie de Chavanod », ajoutait-elle.

Deux nouveautés animaient cette action : un quiz, proposé pendant le repas aux adultes et aux jeunes, sur "La durée de vie des déchets dans la nature", et la distribution officielle d'un Diplôme du jeune écocitoyen à chaque enfant pour sa participation active à cette opération "Gardons notre village propre".

C.G.-V.

L'aménagement de la zone d'activités au sud de l'Agglo bloqué par un papillon !

MONTAGNY-LES-LANCHES

Au début, il y avait le conseil municipal à ventre jeune. Finalement, ce fut le conseil municipal des enfants, c'est un papillon, le conseil des enfants, qui entretient le dossier d'aménagement de la zone d'activités au sud du Grand Agglo. À Châssin, c'est le conseil municipal de Seynod et Montagny-les-Lanches.

« C'est quand même un projet qui traîne depuis 25-26 ans, rappelle Monique Pimonow, la maire de la seconde commune citée. À Châssin, qui en est peut-être le plus ancien, on demande des compléments d'études ».

« Le consensus à peine palpable »

En effet, cette fois-ci, le conseil municipal de la commune de Montagny-les-Lanches, dans un avis du 30 avril 2018, une étude quant à la restauration de l'habitat du centre des années. Un avis négatif pour que les services de l'État demandent le feu vert. « À Châssin, on a dit non. Mais à ce moment-là, l'avis n'est pas encore rendu, le consensus à peine palpable », rappelle-t-elle.



Le dossier de l'aménagement de la ZAC de Montagny-les-Lanches / Seynod traîne... Photo Evénement

« D'autant que les demandes d'entreprises affluent sur nos bureaux de mairie. » Il y a eu un accord à installer ici ou là, rappelle Monique Pimonow. Pourtant, c'est au conseil municipal de Châssin qu'il faut aller pour l'avis. « C'est une bonne idée pour l'habitat car les entreprises s'installent ici, en partie, d'ailleurs », dit-elle.

ROMAN POTTIER

► Article Dauphiné Libéré du 31 mars 2019

◄ Article Dauphiné Libéré du 24 janvier 2019

▼ Article Dauphiné Libéré du 16 janvier 2019

La réhabilitation du presbytère débutera en février



Julie Abry, Matteo Mermillod-Blondin, Timéo Zoni, Romane Audinot et François Denarie forment le conseil municipal des jeunes. Photo Le DL/C.G.-V.

Samedi, le maire Monique Pimonow et le conseil municipal ont reçu à la salle des fêtes les habitants, associations et partenaires économiques, en présence du conseil municipal des enfants, du maire honoraire Raymond Fontaine et du maire de Chapeiry, Gilles Ardin, pour la cérémonie des vœux.

L'édile évoquait l'arrivée dans la commune de 25 nouvelles familles, qui ont emménagé aux "Jardins de Montagny" et la naissance de 7 Montagnolans, ce qui porte le nombre d'habitants à 722.

Puis elle a abordé le grand projet de la municipalité pour 2019, la réhabilitation du presbytère, en vue de la création d'une microcrèche (qui accueillera une dizaine d'enfants jusqu'à 3 ans), d'un cabinet mé-

dical, de deux logements et l'agrandissement de la salle des associations. Les travaux commenceront en février et devraient se terminer à la fin de l'année.

Le parking de l'école ne sera pas utilisable durant ces travaux (d'autres stationnements sont possibles dans le village) et que les inscriptions à la crèche sont d'ores et déjà ouvertes.

Le maire rappelait le partenariat de la commune avec le village de Mikoumou au Cameroun, avec l'envoi prochain de matériel scolaire et remerciait par avance toutes les personnes qui offriront livres, ardoises, cahiers, stylos et autres gommes (à déposer en mairie ou à l'école) afin de participer à cet élan humanitaire.

C.G.-V.



L'Echo des Lanches

MAIRIE

1 place de la mairie - 74600 MONTAGNY-LES-LANCHES

Tél. **04.50.46.71.27** - Fax. **04.50.46.68.89**

email : **mairie@montagny-les-lanches.fr**

Site : **www.montagny-les-lanches.fr**